

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERATION EP

ISIN: FR0007477047

Société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio

FIA soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'objectif du fonds consiste en la maximisation de la plus-value à long terme (durée de placement recommandée supérieure à 5 ans) en promouvant les caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection et d'analyses ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) des parts/actions d'OPCVM, FIA et fonds d'investissement. Cet objectif sera recherché à travers une politique active d'allocation d'actifs et de sélection d'au minimum 90 % de son actif, dans des OPCVM, FIA et fonds d'investissement, bénéficiant du Label public de l'Etat français « Label ISR » ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent par le propriétaire du label, dans le but de dégager une performance nette de frais de gestion supérieure à celle mesurée par l'indicateur composite suivant: 50 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate (coupons nets réinvestis – en euro), 6,5 % Bloomberg Barclays USD Liquid Investment Grade Corporate (coupons nets réinvestis – en dollar converti en euro), 23 % MSCI Europe (dividendes nets réinvestis – en dollar converti en euro), 20,50 % MSCI World (dividendes nets réinvestis – en dollar converti en euro).

Le FCP est investi jusqu'à 100 % de son actif net (ou jusqu'à 110 % de l'actif net en cas de recours à l'emprunt d'espèces) en OPCVM et Fonds d'investissement à vocation générale français, ou OPCVM européens. Le FCP peut également détenir jusqu'à 30 % de son actif en FIA et fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier; et jusqu'à 10 % de son actif en FIA et fonds d'investissement établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement, dont la gestion pourra être soit active, soit indicielle, seront sélectionnés selon des critères quantitatifs (encours, performances) et qualitatifs (stabilité des équipes, processus décisionnel d'investissement).

Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 25 % et 55 %.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement investis en actions sont investis dans des sociétés de toutes tailles de capitalisation, de tous secteurs, et de style de gestion indifférent.

Le FCP se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés sur les petites capitalisations boursières à hauteur de 30 %.

L'exposition aux marchés de taux (obligataires et monétaires) sera comprise entre 45 % et 75 %.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement obligataires sont investis en titres d'état, ou en titres du secteur privé, non spéculatifs.

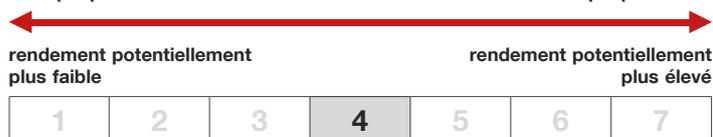
Le FCP peut investir, dans la limite de 10 % de son actif, en OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés en titres spéculatifs.

Le FCP peut également investir en OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés en obligations convertibles dans une limite de 10 %.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé



Le FIA se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de la diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre FIA.

Le FCP se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés sur les marchés émergents à hauteur de 15 %.

Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 100 % de son actif.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques actions et de taux, et à titre de couverture du risque de change, sans rechercher de surexposition.

Le gérant appliquera une stratégie extra financière, comme mieux décrit au sein du prospectus, sur au moins 90 % de l'actif net du fonds et, en particulier :

a) Au cours d'une première phase de sélection des titres, à travers l'analyse des différentes stratégies d'actifs divisées en groupes de fonds comparables (« Peer group ») et d'une sélection des parts/actions d'OPCVM, FIA et/ou fonds d'investissement ;

b) Au cours d'une seconde phase de sélection des titres, consistant en une due diligence détaillée du processus d'investissement des fonds cibles et reposant sur des critères précis ;

c) Au cours d'une dernière phase, par le biais d'un suivi « ex-post » sur les indicateurs d'impact des parts et/ou actions d'OPCVM, FIA et fonds d'investissement dans lesquelles il sera investi dans le but de justifier le maintien ou non de l'investissement du FCP et communiquera, dans le rapport annuel du FCP, sur les résultats obtenus pour chacun des critères précis telles que les notes Environnementales, Sociétales et de Gouvernance.

Il est précisé que les stratégies ISR (Investissement Socialement Responsable) des OPCVM, FIA et/ou fonds d'investissement sous-jacents ainsi sélectionnés peuvent varier et donc ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 14 heures, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour. La valeur liquidative est calculée et publiée en J+2 (J étant la date de valeur liquidative).

Le FCP peut réinvestir et/ou distribuer et/ou reporter son résultat net. Les plus-values nettes réalisées sont réinvesties.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Le FCP est classé article 8 selon le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les secteurs des services financiers (SFDR).

Le fonds a obtenu le label ISR mars en 2022.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du FIA étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le FIA ne présente aucune garantie en capital.

Risque important non pris en compte par cet indicateur :

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du FIA.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	0,81 % de l'actif net

Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en **septembre 2022**.

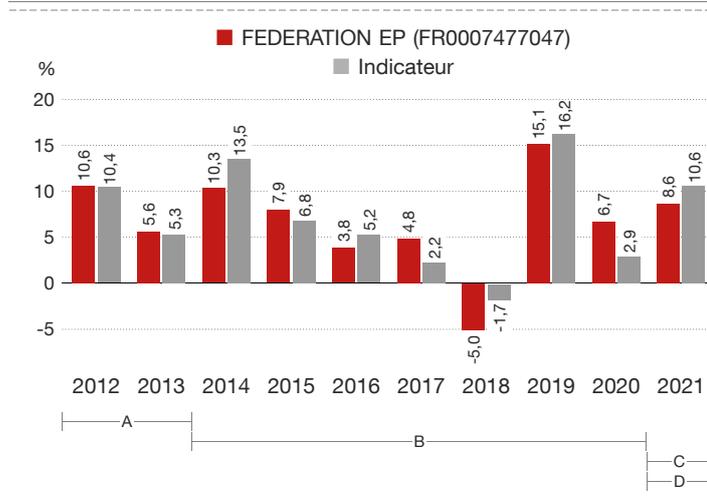
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM ou FIA.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio, Succursale Paris - 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - e-mail : GI-information-web@generali-invest.com.

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

FEDERATION EP a été créé en 1994.

Les performances ont été calculées en EUR.

- A Le 31 octobre 2012, l'indicateur a été remplacé par l'indice composite 32,5 % JPM Emu All Maturity, 30 % JPM Global Government Bond, 20 % MSCI Europe (dividendes réinvestis net return), 17,5 % MSCI World (dividendes réinvestis net return).
- B Depuis le 28 novembre 2014, l'indice composite est 28,5 % JPM Emu All Maturity, 28 % JPM Global Government Bond, 23 % MSCI Europe (dividendes réinvestis net return), 20,5 % MSCI World (dividendes réinvestis net return).
- C A partir du 9 décembre 2021, l'indicateur composite 28,5 % JPM Emu All Maturity, 28 % JPM Global Government Bond, 23 % MSCI Europe (dividendes réinvestis net return), 20,5 % MSCI World (dividendes réinvestis net return) est remplacé par l'indicateur composite suivant : 50 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate (coupons nets réinvestis – en euro), 6,5 % Bloomberg Barclays USD Liquid Investment Grade Corporate (coupons nets réinvestis – en dollar converti en euro), 23 % MSCI Europe (dividendes nets réinvestis – en dollar converti en euro), 20,50 % MSCI World (dividendes nets réinvestis – en dollar converti en euro).
- D A partir du 16 février 2022, l'objectif de gestion ainsi que la stratégie d'investissement du FCP seront modifiés afin de prendre en compte la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (dite « approche ESG ») par les gérants du FCP.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA : De plus amples informations sur le FIA, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris - 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - 01.58.38.18.00 - e-mail : GI-information-web@generali-invest.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions du FIA peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Informations sur la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion : Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant le dernier exercice comptable, sont disponibles sur <http://www.generali-invest.com/content/Home/Legal-info.aspx?lang=fr-FR> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - 2, rue Pillet-Will - 75309 Paris Cedex 9.

La responsabilité de Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio est agréée en Italie et réglementée par la Banca d'Italia.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 novembre 2022.